

Qu'est-ce qu'un paysage identitaire?

Anne Sgard

▶ **To cite this version:**

Anne Sgard. Qu'est-ce qu'un paysage identitaire?. Qu'est-ce qu'un paysage identitaire?, 1997, Valence, France. pp.23-34. halshs-00270702

HAL Id: halshs-00270702
https://shs.hal.science/halshs-00270702

Submitted on 7 Apr 2008

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Anne SGARD
Géographe, MCF
Université Pierre Mendès France, Grenoble
Laboratoire PACTE-Territoires

Communication présentée au Colloque de Valence « Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages », octobre 1997.
Publiée dans les Actes du colloque :
Paysage et identité régionale. De pays rhônalpins en paysages, Textes réunis par C. Burgard et F. Chenet, Ed. La passe du vent, 1999, p. 23-34.

Qu'est-ce qu'un paysage identitaire ?

L'objet de cette intervention n'est pas de construire une définition globale et définitive du paysage et de surcroît du paysage identitaire - l'entreprise serait bien ambitieuse et, à mon avis, vaine et réductrice - mais plutôt d'ouvrir des pistes de réflexion. Ces pistes seront toutefois des pistes géographiques. J'entends par là que le paysage que je considérerai n'est pas conçu comme un objet, en soi, mais resitué dans la réflexion sur les interrelations entre les sociétés et l'espace qu'elles habitent, et je prends « habiter » au sens le plus riche du terme.
En effet, tout groupe social construit un ensemble de relations avec son espace, relations à la fois matérielles (constructions, aménagements, activités, pratiques spatiales...) et idéelles voire symboliques : dénomination des lieux, des itinéraires ou types d'espaces, évaluation des lieux à partir de critères esthétiques, affectifs, attribution de caractères sacrés, festifs ou encore conflictuels. Ces deux dimensions, matérielle et idéelle, sont évidemment en constante interaction et ce tissu d'interrelations fonde une configuration spécifique de l'espace. C'est par cette configuration commune de l'espace que le groupe social se définit et sa mise en place, qui se déroule dans le temps long et dans les rythmes de vie, aboutit à la formation de ce que les géographes appellent les territoires : des espaces d'échelles extrêmement diverses (de l'échelle individuelle à l'échelle nationale voire transfrontalière) appropriés par des hommes en société.

Si je m'attarde sur ce cadrage et ces précisions quelque peu fastidieuses de vocabulaire, c'est que cette problématique de la territorialité offre une grille d'analyse constructive à la question du paysage identitaire : en quoi un paysage est-il conçu comme support pertinent d'identité, définie ici comme territoriale et collective ? Avant de proposer quelques éléments de réponse à cette vaste question, il est nécessaire de préciser d'une part l'approche paysagère dans laquelle je choisis de me situer, d'autre part la méthode d'analyse que ce choix impose.

Préalable classique mais indispensable, marquons d'emblée la distinction entre le paysage conçu comme objet et le paysage conçu comme représentation, pour bien situer dans le second cadre cette intervention. La conception d'un paysage-objet, réifié, mesurable est

partagée par l'usage courant et par la tradition géographique qui s'est longtemps présentée comme la « science du paysage » et faisait de la lecture de paysage le point de départ de son raisonnement ; l'observation des éléments visibles d'un espace permettant l'explication des milieux et des genres de vie. Actuellement les paysagistes procèdent également par lecture mais dans un tout autre registre qui associe approche formelle et analyse technique. Cette conception du paysage comme objet rencontre inévitablement l'obstacle du discours idéologique (1). Le paysage est en effet un thème de prédilection du discours idéologique puisque la lecture s'appuie sur l'évidence de la matérialité des éléments observés pour s'imposer comme vérité, et non comme une perception parmi tant d'autres possibles. Il suffit de se pencher sur l'observateur plutôt que sur le spectacle pour mesurer la multiplicité et la richesse des regards possibles, des lectures et des interprétations. Si l'on garde en perspective la question du paysage identitaire, on entrevoit les dangers qu'il y a à imposer une identité à partir d'une lecture de paysage.

Aborder le paysage par l'analyse des représentations déplace l'objet, ce n'est plus le territoire que l'on analyse mais les discours sur le territoire et sur le paysage sachant que discours peut être ici pris au sens le plus large du terme : oral, écrit, iconique (du tableau à la photo publicitaire)... Analyser les discours sur le paysage amène à se plonger dans l'imaginaire du promeneur, dans la subjectivité de l'usager quotidien, dans les rêves du touriste de passage. La « lecture » dans ce cas est d'un type tout autre : on s'intéresse au lecteur et non au texte, et encore moins à l'auteur, qui dans le cas du paysage est bien difficile à identifier. Plutôt qu'une sémiologie du paysage, démarche qui me paraît discutable, il peut être intéressant de se pencher sur la construction du discours, sur les styles et les techniques rhétoriques, et dans ce domaine le discours sur le paysage offre souvent un matériau riche et original. Il n'est pas question pour le géographe de tenter une quelconque analyse textuelle, qui échappe à ses compétences, mais d'aborder le discours comme source d'information pertinente sur la configuration territoriale et sur les modes de territorialisation.

Prenons pour illustrer ce lien entre discours sur le paysage et discours sur le territoire, l'exemple du massif du Vercors. Il est apparu dans les guides et sur les itinéraires depuis la fin du XIX° siècle au moment où la construction des grandes routes l'ouvre aux touristes. Dans les premières années du XX° siècle on voit se construire un discours type sur le Vercors, que les divers auteurs reprennent en écho, de guides en albums, et qui persiste avec une extraordinaire constance jusque dans les ouvrages actuels. Un élément ressort de ce discours, la métaphore de la forteresse, qui apparaît dans les guides des années 1890 pour désigner le Vercors, s'impose ensuite rapidement et règne depuis sans partage sur l'ensemble de la production écrite, accompagnée de photographies jouant sur la dualité entre les falaises bordières et le plateau intérieur. La forteresse, tantôt refuge tantôt prison, renferma selon les époques les modes de vie traditionnels, le maquis pendant la deuxième guerre mondiale ou, avec la création du Parc naturel, un « morceau de nature ». La métaphore est ici bien plus qu'un effet de style dans un guide touristique, elle domine l'ensemble du discours sur le Vercors en tant que massif, elle contribue à son unification (2) et elle guide en partie la codification des paysages.

Ces discours sur le paysage, et les pratiques qui leur sont associées contribuent à une codification des paysages au sens que propose Jean Viard * : une sélection de points de vue, érigés en paysages à voir, à mettre vit valeur, souvent à protéger, induisant des itinéraires, des haltes et éventuellement des équipements. Elle génère également d'autres formes de discours, par exemple la photographie à partir de la fin du XIX° siècle qui vient cadrer et fixer ces paysages à voir. Ce processus de codification n'est jamais figé : les goûts, les préférences, les

pratiques évoluent sans cesse en fonction de l'appartenance socio-culturelle, du contexte économique, technique…

Le processus de codification des paysages (qui peut se prolonger par un processus de patrimonialisation), par l'appropriation affective, esthétique, puis par les pratiques et les équipements qu'il peut induire, est au cœur de la relation subjective et symbolique que les sociétés entretiennent avec leur cadre de vie, au cœur de la territorialisation. C'est une relation qui se situe dans le registre de l'esthétique mais qui glisse facilement, peut-être inévitablement vers la morale ; le discours esthétique est par excellence celui d'une élite culturelle et sociale, il est difficilement maîtrisé et rarement développé ; le discours passe alors rapidement du beau, difficilement défini, au bien, unanimement reconnu : toute action sur un espace érigé en beau paysage est jugée en fonction de critères moraux plus qu'esthétiques.

Ainsi le discours non pas sur le paysage mais plutôt autour du paysage est complexe parce que le paysage est souvent un point de départ pour exprimer toute la richesse des liens tissés entre les sociétés et leur territoire. Il conduit à insérer ces paysages codés dans un système de valeurs qui permet de guider l'action. Pour simplifier outrageusement, on peut dire que trois grands types de valeurs sont attribués au paysage : la valeur marchande (quand le paysage est évalué et monnayé par les professionnels du tourisme ou ajouté à la valeur d'une maison), la valeur patrimoniale (qui hausse le paysage au-dessus de ces considérations pécuniaires pour en faire un bien collectif à transmettre) et la valeur identitaire.

L'interrogation actuelle sur l'identité, qui rassemble toutes les disciplines des sciences humaines et sociales, est plus qu'une mode passagère. Les éléments d'explication sont multiples et ici n'est pas le lieu pour en débattre : craintes millénaristes, réaction de repli face à la mondialisation, effets de la « crise urbaine »... Penchons-nous sur le point qui nous intéresse ici : l'inlassable association entre ces deux thématiques, paysagère et identitaire. Pourquoi le paysage est-il avancé comme support privilégié d'identité ?

Accorder une valeur identitaire à un paysage signifie que « ce paysage-là » désigne «ce territoire-là » et donc ce « groupe social-là » et pas un autre ; cela signifie que le paysage fonde l'unicité et la spécificité du groupe et que celui-ci se reconnaît dans ce paysage, reconnaissance qui enrichit les sensations que chacun peut éprouver vis-à-vis d'un paysage. Cela signifie qu'il y a une adéquation entre cette forme de représentation du territoire et la configuration que le groupe a construite. Sur quoi repose cette adéquation ?

Je proposerai quatre rapides explications parmi beaucoup d'autres sans doute. Tout d'abord le fait que identité et paysage sont tous deux des constructions collectives inscrites dans la durée, qui allient valorisation des racines et projection dans l'avenir. La composition des paysages, leur codification, recherche un ancrage dans une mémoire collective : la lecture du paysage par les usagers se combine avec la lecture du passé. Signalons un lien dont il serait bien long de débattre ici mais qui me paraît essentiel, c'est le lien entre paysage identitaire et mythe fondateur, et ce à quelque échelle que ce soit.

J'évoquerai ensuite l'influence profonde sur la composition des paysages du sentiment de la nature, chez des sociétés aujourd'hui majoritairement urbaines ; le paysage est toujours de préférence rural ou naturel, en tous cas vert. La codification renseigne sur l'évolution de ce sentiment de la nature : sa tendance actuelle à intégrer l'agraire, l'image des sociétés rurales traditionnelles sous le vocable « naturel ». Dans leur recherche d'identité, les sociétés actuelles utilisent le naturel comme référence constante du discours, par opposition à la ville,

le paysage étant une des formes privilégiées de représentation des racines, et du rêve d'équilibre avec la nature (3).

La propriété, soulignée plus haut, du paysage à se situer en dehors des cadres habituels de la vie sociale, dans le registre de l'esthétique et de la morale, au-dessus des considérations économiques et politiques de plus en plus souvent dénigrées, contribue aussi à lui conférer cette valeur identitaire.

Enfin, parmi les multiples supports que l'identité peut adopter, l'ancrage du paysage dans un territoire, donc dans une relation quotidienne ou en tout cas familière, participe également selon moi de cette adéquation.

Cela dit, il reste à tenter de comprendre selon quelles modalités certains paysages accèdent à un niveau ultérieur de codification et se voient accorder cette qualité identitaire valorisée entre toutes. Il me semble que l'on peut repérer dans les discours quatre caractéristiques principales, si je peux me permettre une nouvelle énumération en quatre temps.

Le paysage identitaire se résume généralement à travers une ou plusieurs composantes emblématiques aisément repérables et sur lesquelles se « condense » l'identité pour ensuite se diffuser ou imprégner l'ensemble du paysage. C'est souvent une espèce végétale, comme le châtaignier ardéchois par exemple, ou une particularité architecturale, qui jouent ce rôle et l'on peut citer les génoises en bordure de toits ou les toits à pignons de lauzes du Vercors, ou encore les bories du Lubéron. Toute composante n'est pas ainsi sélectionnée par les regards ; selon les époques, les régions, les contextes culturels, certains types de composantes, que je qualifierai de « motifs» sont privilégiés.

Le paysage identitaire désigne ensuite de manière univoque le territoire auprès des habitants mais aussi du monde extérieur; cette fonction est tout particulièrement utilisée par la promotion touristique qui en fait un logo. On pense bien sûr au Mont Aiguille, emblème du Vercors, ou, pour quitter momentanément le domaine alpin aux pitons en grès rouge de la vallée de la Mort qui évoquent dans le monde entier les vastes espaces du Far West.

Le site représenté est aussi dénommé par la communauté qui le valorise de façon là encore non ambiguë. Cette toponymie n'est pas forcément conforme à l'appellation officielle de l'I.G.N. et l'on remarque fréquemment la tendance pour les groupes unifiés à construire leur propre système toponymique comme mode d'appropriation d'un espace. On pense notamment aux sommets ou massifs alpins portant des noms différents selon qu'ils sont vus d'une vallée ou d'une autre ; ce fut le cas de l'actuel massif des Écrins, parfois appelé Pelvoux. On peut aussi penser à la toponymie propre aux pisteurs des stations de ski pour se repérer dans le domaine skiable.

Enfin, la communauté qui se reconnaît dans un paysage identitaire manifeste un attachement à travers sa volonté de protection voire sa mobilisation en cas de menace réelle, potentielle ou imaginaire. On peut remarquer à ce propos que parmi les innombrables associations locales réunies sous le vocable « protection de l'environnement», une part importante et souvent majoritaire est occupée par les associations de défense d'un paysage ou d'un territoire.

Ainsi défini, le paysage « identitaire » acquiert deux fonctions : une fonction interne à la communauté puisqu'il joue le rôle de ciment social, le groupe social se reconnaît dans un paysage et peut éventuellement se mobiliser en sa faveur; il a d'autre part une fonction externe, plus lisible celle-là, c'est l'image que le groupe veut donner de lui-même à l'extérieur. Il ne faudrait pas pour autant confondre paysage identitaire et logo publicitaire, qui relève lui

de la simple valeur marchande. Un paysage promu par un Office du Tourisme ou une agence de marketing ne peut accéder à cette double fonction identitaire que dans la mesure où il est accepté par le groupe social qu'il entend désigner. Il me semble que cette règle simple peut être édictée dès qu'il est question d'identité : elle est définie par ceux-là mêmes qu'elle identifie. L'identité ne se décrète pas, elle peut être malaisée à saisir, elle oblige à multiplier les sources et confronter les discours.

Voilà quelques pistes susceptibles d'être plus amplement explorées et les discussions à venir alimenteront très certainement la réflexion et permettront d'affiner cette caractérisation du paysage identitaire. La problématique du paysage identitaire ainsi brossée à grands traits, soulève quelques questions-clés sur lesquelles je voudrais terminer, à propos de la portée de cette identité et à propos de l'échelle d'appréhension.

Je l'ai évoqué au travers de la caractérisation des paysages identitaires, la question des composantes paysagères, parfois aussi appelées structures paysagères, sélectionnées et codifiées sous forme de motifs paysagers, et ce point me semble fondamental. En effet, si l'on part du paysage conçu comme une représentation, une construction mentale, on se heurte inévitablement à la question de l'articulation entre ces représentations collectives et leur matérialisation, articulation nécessaire à toute action sur l'espace. Dans le domaine de ce que l'on appelle communément la « gestion du paysage », domaine qui prend une place croissante dans les politiques locales, à l'échelle des communes notamment, ces composantes sensibles rendent accessible, tangible le paysage et permettent une intervention, qu'elle soit de protection, de camouflage, de mise en valeur, de requalification... Elles sont le seul recours face à l'impossibilité de protéger, c'est-à-dire de figer, de muséifier un paysage, démarche qui est si souvent réclamée.
Ces composantes qui, pour reprendre l'expression proposée plus haut, condensent l'identité paysagère, sont d'une grande diversité. Elles sont tantôt naturelles tantôt construites, elles peuvent s'attacher à un détail ou à des ensembles de grande ampleur, elles peuvent être pittoresques ou ordinaires... Elles sont tantôt anciennes tantôt modernes et j'insisterai sur ce point car il me semble important : l'identité n'est pas forcément passéiste, ne se limite pas toujours, même si c'est fréquemment le cas, à la recherche de racines et de traditions. On a vu des associations locales se mobiliser pour la défense d'un pont métallique du début du siècle ; et j'ai eu l'occasion d'observer ce processus de condensation - du moins est-ce ainsi que je l'interprétais - autour d'un golf, dans le village de Corrençon-en-Vercors. Les représentations de la tradition et de la modernité prennent donc une large part dans la problématique identitaire. Cette identité est mouvante, elle peut s'attacher à un objet pour l'abandonner ensuite, elle est sans cesse réactualisée au fil des évolutions socio-économiques.

L'articulation entre les composantes emblématiques et le paysage devenant identitaire, se fait à mon avis par un procédé de type métonymique qui permet le passage dans les mots mais aussi dans le raisonnement, dans les réactions et dans l'action, des composantes sensibles à la globalité du paysage : la partie donne accès au tout. De la même façon, quand une composante paysagère est menacée, c'est sur l'ensemble du cadre de vie, du territoire, que la menace est ressentie ; ce phénomène se retrouve dans l'ensemble du vaste domaine de l'environnement et il est au cœur de bien des conflits environnementaux. Par exemple, face à une avancée ponctuelle de la forêt les habitants éprouvent une impression globale de

fermeture du paysage et d'oppression. Ou alors quand une ligne à haute tension doit traverser une vallée c'est l'ensemble du cadre de vie qui est ressenti comme gâché et les habitants se sentent eux-mêmes agressés ; tous les efforts de camouflage d'EDF peuvent être vains puisque la nature de l'agression est beaucoup plus vaste et diffuse que la seule ligne électrique : au-delà de l'agression esthétique que peut représenter la ligne, c'est la condamnation morale du non respect du beau qui est en jeu, mais aussi le refus de l'intrusion violente d'une décision extérieure dans un territoire dont les habitants perdent alors la maîtrise.

Cette question de la concordance entre paysage, territoire et groupe social amène à s'interroger sur l'échelle d'appréhension du territoire et donc de l'identité territoriale. Je terminerai sur cette question : le paysage peut-il jouer ce rôle de support d'identité à toutes les échelles ou certaines sont-elles à privilégier ? Plutôt que de faire un inventaire de toutes les échelles possibles, ce qui serait bien fastidieux, je me cantonnerai à quelques exemples.

A l'échelle nationale, ce rôle est relativement clair. Dans le cas français, toute la politique des monuments et sites, à laquelle les paysages ont été rattachés jusqu'à une date très récente (4), vise à codifier et à monumentaliser des « sites » emblématiques de la Nation française. Depuis 1993, les directives paysagères instituées par la « loi paysage » prennent le relais. Néanmoins, ces sites élevés au rang d'emblème national sont assez peu nombreux, la France ayant une préférence marquée pour les monuments historiques. On peut rattacher aussi à ces paysages identitaires de la nation les images délocalisées, non pas ancrées dans un lieu précis comme la Pointe du Raz, le Mont-Saint-Michel ou le Mont Blanc, mais représentant le « France éternelle ». Je pense là au village groupé autour de son clocher partagé par les campagnes électorales autant que par la publicité commerciale. Ce n'est pas une spécificité française, je citais tout à l'heure les paysages du Far West, on retrouve le même type de démarche dans la symbolique suisse de la montagne.

L'échelle locale, la plus fine, est elle aussi relativement aisée à aborder, quand on se plonge dans le territoire quotidien, ordinaire, correspondant à la commune rurale ou au quartier. C'est là que le rôle des composantes emblématiques proposé plus haut est le plus lisible. Cette identité paysagère locale est de plus en plus souvent étudiée, notamment par les paysagistes ou d'une manière plus générale quand il s'agit de mener une politique de développement local ; les acteurs ne peuvent plus se permettre de faire l'impasse sur l'assise identitaire du territoire sur lequel ils entendent agir. Ainsi de nombreux paysagistes s'interrogent aujourd'hui sur leur rôle ; Michel Conan* par exemple insiste sur l'idée que le paysagiste doit être un interprète et un arbitre dans le cadre d'une négociation pluri-sectorielle, plus qu'un créateur de paysage.

Restent les échelles intermédiaires, beaucoup plus délicates car elles correspondent à des territoires moins nettement délimités, dont la base sociale est moins clairement identifiée. Au-delà de la commune, l'emboîtement des échelles ne joue pas comme les poupées russes.

Je prendrai pour illustrer cette question l'exemple du Mont Aiguille.

Cette montagne de la bordure est du Vercors a connu une histoire hors du commun, puisqu'elle a acquis une renommée extraordinaire dès la fin du XV° siècle, lors de sa première ascension. Nommé alors Mont Inaccessible, il figure parmi les sept merveilles du Dauphiné et il est très fréquemment représenté sous la forme fantastique d'une pyramide renversée ; on s'interroge longuement sur le tourbillon qui a ainsi pu renverser une montagne. Il devient un lieu de visite mais aussi une montagne mythique, citée bien au-delà du Dauphiné. Rétif de la Bretonne par exemple en fait le décor d'un récit utopique, *La Découverte australe par un homme volant.* Aujourd'hui, le Mont Aiguille a retrouvé une forme correspondant mieux à la

géomorphologie et un emplacement qui ne laisse pas de doute. Il est devenu le logo par excellence, des cartes I.G.N. aux emballages de fromage. Mais est-ce pour autant un paysage identitaire ? Et dans ce cas quel territoire désigne-t-il ? Les communes avoisinantes le revendiquent et la fonction identitaire paraît dans ce cas s'appliquer. Il joue également ce rôle de paysage identitaire me semble-t-il pour le pays qu'il domine, le Trièves ; on a dans le cas du Trièves un « pays » ancré dans un territoire fortement individualisé, aux racines anciennes, et renforcé par une structure administrative intercommunale effective. Le Parc naturel régional du Vercors l'utilise également et le Mont Aiguille apparaît comme logo sur ses publications ; ce cas est intéressant car les Parcs régionaux connaissent actuellement un succès sans précédent, mais pour chacun d'entre eux se pose la question de l'unité et, sous-jacente, de l'identité. Le Parc du Vercors n'échappe pas à la règle et se bat depuis plusieurs années contre le mouvement centrifuge des pays constitutifs ; il tente aujourd'hui de consolider son unité justement à travers une mémoire collective et une valorisation des paysages. Il ne semble pas dans ce contexte que le rôle identitaire du Mont Aiguille parvienne à s'imposer à l'échelle du Parc : dès que l'on s'éloigne du Trièves, il s'efface, chaque commune, chaque pays valorisant des paysages propres.

Je conclurai sur la question qui sous-tend nos débats, l'identité régionale, et plus spécifiquement rhônalpine. Les fondements du découpage régional ont été abondamment discutés au moment de la création des régions, certaines retrouvant une forte assise identitaire comme la Bretagne, certaines parvenant plus ou moins mal à rassembler des pays aux fondements divers comme le Languedoc-Roussillon. D'autres ont été désignées comme des constructions administratives sans unité, comme le Centre, ou précisément la région Rhône-Alpes : écartelée entre Savoie et Ardèche, hétéroclite entre vallée du Rhône et fragments de montagne, partagée entre langue d'oc et franco-provençal, divisée entre l'influence métropoles concurrentes... À mon avis, si identité il y a, elle est en construction, et se fonde plus sur des symboles de la modernité que sur des assises anciennes. Les paysages illustrant la région Rhône-Alpes sont davantage des archétypes, remplissant très bien la fonction externe du paysage identitaire à travers une image de la région qui combine hautes montagnes touristiques, villes dynamiques, carrefour de grands axes européens, mais ils ne remplissent pas dans cette identité encore très floue, sans réelle territorialisation, de fonction interne de cohésion entre des pays extrêmement divers.

Plus généralement l'identité régionale trouve difficilement ancrage dans les paysages, dont l'échelle de prédilection se fonde sur le contact quotidien du cadre de vie, comme le suggère Pierre Sansot* :

J'ai peut-être besoin d'être caressé matin et soir par la même ritournelle de rues ou de champs ou par une juxtaposition qui à d'autres personnes paraîtra barbare et incohérente.

Notes :

(1) J'entends par-là, un discours de légitimation et de ralliement, définissant des stratégies d'action ; ce discours est fondé sur un système orienté de représentations et de valeurs qui a comme ressort spécifique de présenter une opinion comme vérité.

(2) On observe en effet une concordance tout à fait remarquable entre l'utilisation de la métaphore de la forteresse et l'émergence de la conception d'un Vercors en tant que massif, dans les limites qu'on lui attribue aujourd'hui ; auparavant le toponyme Vercors ne concernait que la vallée centrale de la Vernaison.
(3) Remarquons à ce propos que l'expression de paysage urbain est très peu utilisée dans le langage courrant et reste le fait de spécialistes. Parallèlement, les sociétés urbaines ne semblent pas rechercher dans ce paysage un support d'identité mais plutôt dans le patrimoine urbain et dans les relations et les pratiques sociales.
(4) Jusqu'à la « loi paysage » de janvier 1993, le paysage ne disposait pas en effet d'un cadre juridique propre et était ajouté à la législation concernant les monuments historiques, notamment les lois de 1913et 1930.

Bibliographie :

- A. Berque dir., 1994, *Cinq Propositions pour une théorie du paysage*, Champ Vallon, coll. « Pays Paysages », Seyssel, 126 pages. Dans lequel on peut signaler tout particulièrement : M. Conan, « L'Invention des identités perdues », p. 31-49.
- « Paysage, identité et développement territorial », Montagnes méditerranéennes, n°4 (n° spécial), 1996.
- P. Sansot, 1983, « Identité et paysage », *Annales de la recherche urbaine*, n° 18-19, p. 65-72.
- A. Sgard, 1995, « Paysage et identité territoriale », *Montagnes méditerranéennes*, n' 1, p.65-68.
- A. Sgard, 1997, *Paysages du Vercors : entre mémoire et identité*, Revue de Géographie alpine, coll. « Ascendances », Grenoble, 167 pages.
- J. Viard, 1990, *Le Tiers espace, essai sur la nature*, Méridiens Klincksieck, Paris, 155 pages.
- J. Viard, 1993, « Le conflit social, gardien du paysage », *Pages paysage*, n° 4, p. 32-37.